

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 9 Procuration : 3 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MICHAUD Carole <u>Date de convocation</u> : 7 mai 2024
Réf : 2493 <u>OBJET</u> : CHEMIN D'EXPLOITATION « SUR LE CHAR » – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC	Présents : Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie – M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André Absents ou excusés : Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent Procuration : M. DUCHEMIN Vincent à M. MUFFAT Michel M. BRAIZE Richard à SIBIL Christine Mme MICHAUD Sonia à MICHAUD Carole

Monsieur MUFFAT Michel rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 13 mars 2024 autorisant la vente aux consorts LANVERS de la portion de l'ancien chemin d'exploitation « sur le Char », jouxtant leur propriété au lieu-dit « Les Rassettes » pour une contenance de 91m².

Pour ce que cette vente soit actée, ce chemin doit être déclassé. Il est constaté que ce chemin n'est plus de facto affecté à la circulation, il n'est plus utilisé.

Ce chemin n'affecte pas la commodité de la circulation, ni ne remet en cause le droit d'accès des propriétaires riverains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

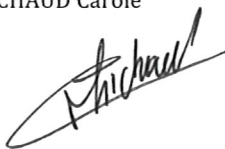
* **PRONONCE** le déclassement d'une partie de ce chemin pour une surface de 91m² jouxtant la propriété des consorts LANVERS, pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

* **CONSTATE** que cette partie de chemin n'est plus visible sur le terrain et ne dessert aucune autre parcelle.

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

A Montriond le 13 mai 2024

La secrétaire de séance
MICHAUD Carole



Acte certifié exécutoire

Après transfert en Préfecture le

Et publication le

Le MAIRE,
DENNE JEAN- CLAUDE

